

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Concours Super Noël RDJ

Article 1 : Organisation

La SAS Ludio Media au capital de 60 100 €, ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé 1 Rue de la République 13002 Marseille, immatriculée sous le numéro RCS Marseille 808 821 458, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat du jeudi 01/12/2016 au samedi 24/12/2016 minuit (jour inclu).

Les dates mentionnées dans le présent règlement font référence aux dates et heures métropolitaines.

Super Noël RDJ : « Chaque jour, remportez plein de cadeaux » est un jeu concours organisé par RueDesJoueurs proposé sous forme d'un calendrier de l'avent « Sapin de l'avent » pour les fêtes de Noël 2016, permettant de remporter plus de 15 000€ de lots physiques et monétaires dont un scooter Peugeot 125cm3 Satelis Evo.

Article 2 : Participants

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et DOM-ROM.

Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel de « L'organisatrice », et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit.

« L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par jour et par personne (même nom, même adresse). « L'organisatrice » se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

3.1 - Concours SUPER NOËL RDJ -Ticket Premium - Test de personnalité

Le jeu est organisé le jeudi 01/12/2016 et le vendredi 16/12/2016 par RueDesJoueurs en partenariat avec la société Ticket Premium.

Pour participer à l'opération, les joueurs doivent suivre les étapes suivantes :

A – Accès aux jeu concours

Les participants doivent se rendre à l'adresse URL suivante :

- <http://www.ruedesjoueurs.com/concours/super-noel-rdj/index.php>

B – Visualisation de l'offre

Pour bénéficier de l'offre du jour, les joueurs doivent obligatoirement cliquer sur la boule de Noël du jour et remplir un formulaire de participation.

C – Formulaire de participation

Les participants doivent renseigner les informations suivantes sur le formulaire de participation.

- Civilité
- Nom
- Prénom
- E-mail
- Date de naissance
- Code Postal
- Téléphone (facultatif)
- Thématiques préférées
 - Paris Sportifs
 - Poker
 - Turf
 - eSport
 - FDJ
- Cocher la case s'il souhaite recevoir par e-mail les offres de RueDesJoueurs
- Cocher la case s'il souhaite recevoir les offres des partenaires de RueDesJoueurs (passés et à venir)
- Cocher la case s'il souhaite recevoir par sms les offres de RueDesJoueurs

La validation du formulaire en cliquant sur le bouton « Je valide » entraîne l'acceptation du présent règlement.

Le joueur doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.

Par son acceptation, le joueur participe au tirage au sort pour remporter l'offre du jour et participe également au tirage au sort final.

D - Jeu Facultatif

Les joueurs peuvent jouer au jeu « **Quel joueur est-tu ?** »

Ce jeu est facultatif, pour participer les joueurs doivent répondre à trois questions et selon les réponses données, le nom d'une célébrité leur est associés.

3.2 - Concours SUPER NOËL RDJ – Zebet - Test de personnalité

Le jeu est organisé le vendredi 02/12/2016, le samedi 10/12/2016 et le lundi 19/12/2016 par RueDesJoueurs en partenariat avec la société Zebet.

Pour participer à l'opération, les joueurs doivent suivre les étapes suivantes :

A – Accès aux jeu concours

Les participants doivent se rendre à l'adresse URL suivante :

- <http://www.ruedesjoueurs.com/concours/super-noel-rdj/index.php>

B – Visualisation de l'offre

Pour bénéficier de l'offre du jour, les joueurs doivent obligatoirement cliquer sur la boule de Noël du jour et renseigner le formulaire de participation.

C – Formulaire de participation

Les participants doivent renseigner les informations suivantes sur le formulaire de participation.

- Civilité
- Nom
- Prénom
- E-mail
- Pseudo Zebet
- Date de naissance
- Code Postal
- Téléphone (facultatif)
- Thématiques préférées
 - Paris Sportifs
 - Poker
 - Turf
 - eSport
 - FDJ
- Cocher la case s'il souhaite recevoir par e-mail les offres de RueDesJoueurs
- Cocher la case s'il souhaite recevoir les offres des partenaires de RueDesJoueurs (passés et à venir)
- Cocher la case s'il souhaite recevoir par sms les offres de RueDesJoueurs

La validation du formulaire en cliquant sur le bouton « Je valide » entraîne l'acceptation du présent règlement.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. Par son acceptation le joueur participe au tirage au sort pour remporter l'offre et participe également au tirage au sort final.

D - Jeu Facultatif

Les participants peuvent jouer au jeu **Quel joueur est-tu ?**

Ce jeu est facultatif, pour participer les joueurs doivent répondre à trois questions et selon les réponses données le nom d'une célébrité leur est associés.

3.3 - Concours SUPER NOËL RDJ - Unibet - Test de personnalité

Le jeu est organisé le samedi 03/12/2016, les mardis 13/12/2016 et 20/12/2016 par RueDesJoueurs en partenariat avec la société Unibet.

Pour participer à l'opération, les joueurs doivent suivre les étapes suivantes :

A – Accès aux jeu concours

Les participants doivent se rendre à l'adresse URL suivante :

- <http://www.ruedesjoueurs.com/concours/super-noel-rdj/index.php>

B – Visualisation de l'offre

Pour bénéficier de l'offre du jour, les joueurs doivent obligatoirement cliquer sur la boule de Noël du jour et renseigner le formulaire de participation.

C – Formulaire de participation

Les participants doivent renseigner les informations suivantes sur le formulaire de participation.

- Civilité
- Nom
- Prénom
- E-mail
- Pseudo Unibet
- Date de naissance
- Code Postal
- Téléphone (facultatif)
- Thématiques préférées
 - Paris Sportifs
 - Poker
 - Turf
 - eSport
 - FDJ
- Cocher la case s'il souhaite recevoir par e-mail les offres de RueDesJoueurs
- Cocher la case s'il souhaite recevoir les offres des partenaires de RueDesJoueurs (passés et à venir)
- Cocher la case s'il souhaite recevoir par sms les offres de RueDesJoueurs

La validation du formulaire en cliquant sur le bouton « Je valide » entraîne l'acceptation du présent règlement.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. Par son acceptation le joueur participe au tirage au sort pour remporter l'offre et participe également au tirage au sort final.

3.4 - Concours SUPER NOËL RDJ – Bwin – Test de personnalité

Le jeu est organisé le dimanche 04/12/2016, le mercredi 07/12/2016 et le dimanche 18/12/2016 par RueDesJoueurs en partenariat avec la société Bwin.

Pour participer à l'opération, les joueurs doivent suivre les étapes suivantes :

A – Accès aux jeu concours

Les participants doivent se rendre à l'adresse URL suivante :

- <http://www.ruedesjoueurs.com/concours/super-noel-rdj/index.php>

B – Visualisation de l'offre

Pour bénéficier de l'offre opérateur, les joueurs doivent obligatoirement cliquer sur Pour bénéficier de l'offre du jour, les joueurs doivent obligatoirement cliquer sur la boule de Noël du jour et renseigner le formulaire de participation.

C – Formulaire de participation

Les participants doivent renseigner les informations suivantes sur le formulaire de participation.

- Civilité
- Nom
- Prénom
- E-mail
- Pseudo Bwin
- Date de naissance
- Code Postal
- Téléphone (facultatif)
- Thématiques préférées
 - Paris Sportifs
 - Poker
 - Turf
 - eSport
 - FDJ
- Cocher la case s'il souhaite recevoir par e-mail les offres de RueDesJoueurs
- Cocher la case s'il souhaite recevoir les offres des partenaires de RueDesJoueurs (passés et à venir)
- Cocher la case s'il souhaite recevoir par sms les offres de RueDesJoueurs

La validation du formulaire en cliquant sur le bouton « Je valide » entraîne l'acceptation du présent règlement.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. Par son acceptation le joueur participe au tirage au sort pour remporter l'offre et participe également au tirage au sort final.

3.5 - Concours SUPER NOËL RDJ – Netbet -Test de personnalité

Le jeu est organisé le mardi 06/12/2016 et le dimanche 11/12/2016 par RueDesJoueurs en partenariat avec la société Netbet.

Pour participer à l'opération, les joueurs doivent suivre les étapes suivantes :

A – Accès aux jeu concours

Les participants doivent se rendre à l'adresse URL suivante :

- <http://www.ruedesjoueurs.com/concours/super-noel-rdj/index.php>

B – Visualisation de l'offre

Pour bénéficier de l'offre du jour, les joueurs doivent obligatoirement cliquer sur la boule de Noël du jour et renseigner le formulaire de participation.

C – Formulaire de participation

Les participants doivent renseigner les informations suivantes sur le formulaire de participation.

- Civilité
- Nom
- Prénom
- E-mail
- Pseudo Netbet
- Date de naissance
- Code Postal

- Téléphone (facultatif)
- Thématiques préférées
 - Paris Sportifs
 - Poker
 - Turf
 - eSport
 - FDJ
- Cocher la case s'il souhaite recevoir par e-mail les offres de RueDesJoueurs
- Cocher la case s'il souhaite recevoir les offres des partenaires de RueDesJoueurs (passés et à venir)
- Cocher la case s'il souhaite recevoir par sms les offres de RueDesJoueurs

La validation du formulaire en cliquant sur le bouton « Je valide » entraîne l'acceptation du présent règlement.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. Par son acceptation le joueur participe au tirage au sort pour remporter l'offre et participe également au tirage au sort final.

3.6 - Concours SUPER NOËL RDJ – France Pari – Test de personnalité

Le jeu est organisé le jeudi 08/12/2016, le lundi 12/12/2016, le samedi 17/12/2016 et le mercredi 21/12/2016 par RueDesJoueurs en partenariat avec la société France Pari.

Pour participer à l'opération, les joueurs doivent suivre les étapes suivantes :

A – Accès aux jeu concours

Les participants doivent se rendre à l'adresse URL suivante :

- <http://www.ruedesjoueurs.com/concours/super-noel-rdj/index.php>

B- Visualisation de l'offre

Pour bénéficier de l'offre opérateur, les joueurs doivent obligatoirement cliquer sur l'offre et renseigner le formulaire de participation.

C – Formulaire de participation

Les participants doivent renseigner les informations suivantes sur le formulaire de participation.

- Civilité
- Nom
- Prénom
- E-mail
- Pseudo France Pari
- Date de naissance
- Code Postal
- Téléphone (facultatif)
- Thématiques préférées
 - Paris Sportifs
 - Poker
 - Turf
 - eSport
 - FDJ

- Cocher la case s'il souhaite recevoir par e-mail les offres de RueDesJoueurs
- Cocher la case s'il souhaite recevoir les offres des partenaires de RueDesJoueurs (passés et à venir)
- Cocher la case s'il souhaite recevoir par sms les offres de RueDesJoueurs

La validation du formulaire en cliquant sur le bouton « Je valide » entraîne l'acceptation du présent règlement.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. Par son acceptation le joueur participe au tirage au sort pour remporter l'offre et participe également au tirage au sort final.

3.7 - Concours SUPER NOËL RDJ – PokerStars – Test de personnalité

Le jeu est organisé le mercredi 14/12/2016 par RueDesJoueurs en partenariat avec la société Pokerstar.

Pour participer à l'opération, les joueurs doivent suivre les étapes suivantes :

A – Accès aux jeu concours

Les participants doivent se rendre à l'adresse URL suivante :

- <http://www.ruedesjoueurs.com/concours/super-noel-rdj/index.php>

B – Visualisation de l'offre

Pour bénéficier de l'offre du jour, les joueurs doivent obligatoirement cliquer sur la boule de Noël du jour et renseigner le formulaire de participation.

C – Formulaire de participation

Les participants doivent renseigner les informations suivantes sur le formulaire de participation.

- Civilité
- Nom
- Prénom
- E-mail
- Date de naissance
- Code Postal
- Téléphone (facultatif)
- Thématiques préférées
 - Paris Sportifs
 - Poker
 - Turf
 - eSport
 - FDJ
- Cocher la case s'il souhaite recevoir par e-mail les offres de RueDesJoueurs
- Cocher la case s'il souhaite recevoir les offres des partenaires de RueDesJoueurs (passés et à venir)
- Cocher la case s'il souhaite recevoir par sms les offres de RueDesJoueurs

La validation du formulaire en cliquant sur le bouton « Je valide » entraîne l'acceptation du présent règlement.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et

accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. Par son acceptation le joueur participe au tirage au sort pour remporter l'offre.

3.8 – Concours SUPER NOËL RDJ – Winamax Paris Sportifs – Test de personnalité

Le jeu est organisé le vendredi 09/12/2016 et le jeudi 15/12/2016 par RueDesJoueurs en partenariat avec Winamax Paris Sportifs.

Pour participer à l'opération, les joueurs doivent suivre les étapes suivantes :

A – Accès au jeu concours

Les participants doivent se rendre à l'adresse URL suivante :

• <http://www.ruedesjoueurs.com/concours/super-noel-rdj/index.php>

B- Visualisation de l'offre

Pour bénéficier de l'offre du jour, les joueurs doivent obligatoirement cliquer sur la boule de Noël du jour et renseigner le formulaire de participation.

C – Formulaire de participation

Les participants doivent renseigner les informations suivantes sur le formulaire de participation.

- Civilité
- Nom
- Prénom
- E-mail
- Date de naissance
- Code Postal
- Téléphone (facultatif)
- Thématiques préférées
 - Paris Sportifs
 - Poker
 - Turf
 - eSport
 - FDJ
- Cocher la case s'il souhaite recevoir par e-mail les offres de RueDesJoueurs
- Cocher la case s'il souhaite recevoir les offres des partenaires de RueDesJoueurs (passés et à venir)
- Cocher la case s'il souhaite recevoir par sms les offres de RueDesJoueurs

La validation du formulaire en cliquant sur le bouton « Je valide » entraîne l'acceptation du présent règlement.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. Par son acceptation le joueur participe au tirage au sort final.

3.9 - Concours SUPER NOËL RDJ – RueDesJoueurs – Test de personnalité

Le jeu est organisé le lundi 05/12/2016 le jeudi 22/12/2016 le vendredi 23/12/2016 et le samedi 24/12/2016 par RueDesJoueurs.

Pour participer à l'opération, les joueurs doivent suivre les étapes suivantes :

A – Accès aux jeu concours

Les participants doivent se rendre à l'adresse URL suivante :

- <http://www.ruedesjoueurs.com/concours/super-noel-rdj/index.php>

B- Visualisation de l'offre

Pour bénéficier de l'offre du jour, les joueurs doivent obligatoirement cliquer sur la boule de Noël du jour et renseigner le formulaire de participation.

C – Formulaire de participation

Les participants doivent renseigner les informations suivantes sur le formulaire de participation.

- Civilité
- Nom
- Prénom
- E-mail
- Date de naissance
- Code Postal
- Téléphone (facultatif)
- Thématiques préférées
 - Paris Sportifs
 - Poker
 - Turf
 - eSport
 - FDJ
- Cocher la case s'il souhaite recevoir par e-mail les offres de RueDesJoueurs
- Cocher la case s'il souhaite recevoir les offres des partenaires de RueDesJoueurs (passés et à venir)
- Cocher la case s'il souhaite recevoir par sms les offres de RueDesJoueurs

La validation du formulaire en cliquant sur le bouton « Je valide » entraîne l'acceptation du présent règlement.

Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. Par son acceptation le joueur participe au tirage au sort pour remporter l'offre et participe également au tirage au sort final.

Article 4 : Gains

La valeur du prix de chaque dotation est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

4.1 - Concours SUPER NOËL RDJ – Ticket Premium – Test de personnalité

Sont à gagner pour chaque date d'apparition des offres Ticket Premium :

Des tickets premium : 15€ de Ticket Premium pour 100 personnes (moyen de paiement simple, fiable et sécurisé en ligne) qui vous permet de faire vos achats sur internet en espèces. 9 mois de validité à partir de la réception (15 € TTC. Valeur totale : 1500€ TTC.)

4.2 - Concours SUPER NOËL RDJ - Zebet – Test de personnalité TBD

Sont à gagner pour chaque date d'apparition de l'opérateur Zebet :

- Le 02/12/2016 : Des Freebet : 20€ de Freebet pour 25 personnes (paris gratuits).
- Le 10/12/2016 : Une smartbox d'une valeur de 299€ TTC.
- Le 19/12/2016 : Trois chèques bancaires de 150€ chacun.

4.3 - Concours SUPER NOËL RDJ – Unibet – Test de personnalité

Sont à gagner par date d'apparition de l'opérateur Unibet :

- Le 03/12/2016 : Des Freebet : 20€ de Freebet pour 25 personnes (paris gratuits), cette offre est uniquement valable pour les personnes ne possédant pas de compte sur Unibet.
- Le 13/12/2016 : Des Freebet : 20€ de Freebet pour 25 personnes (paris gratuits)
- Le 20/12/2016 : Des Freebet : 20€ de Freebet pour 25 personnes (paris gratuits) (Valeur totale de 1500€ TTC.)

4.4 - Concours SUPER NOËL RDJ – Bwin – Test de personnalité

Sont à gagner pour chaque date d'apparition de l'opérateur Bwin:

Des Freebet : 20€ de Freebet (paris gratuits) pour 75 personnes. (Valeur totale : 1500€)

4.5 - Concours SUPER NOËL RDJ – Netbet – Test de personnalité

Sont à gagner pour l'ensemble des apparitions de Netbet:

- 15 mallettes : Mallettes de poker (Valeur unitaire : 61€)
- 15 Pack Sport : Composé de Sac et de Polo (Valeur unitaire : 40€)
- 1 maillot de foot : Maillot de l'équipe de Troyes (Valeur unitaire : 50€) (Valeur totale de 1550€ TTC.)

4.6 - Concours SUPER NOËL RDJ – France Pari -Test de personnalité

Sont à gagner pour chaque date d'apparition de France Pari :

- Des Freebet (paris gratuits) d'une valeur de 20€ pour 100 personnes. (Valeur 2000€ TTC.)

4.7- Concours SUPER NOËL RDJ – Pokerstars -Test de personnalité

Sont à gagner pour chaque date d'apparition de Pokerstars

- Des Tickets Spin&Go pour 5 personnes d'une valeur de 50€ (Valeur 250€ TTC.)

4.8 - Concours SUPER NOËL RDJ – Winamax Paris Sportifs -Test de personnalité

Sont à gagner pour chaque date d'apparition de Winamax Paris Sportifs :

- Le 09/12/2016 : 10€ de Freebet sans dépôt
- Le 15/12/2016 : 5€ de Freebet sans dépôt

Offres uniquement valable pour les personnes ne possédant pas de compte sur Winamax Paris Sportifs.

4.9 – Concours SUPER NOËL RDJ – RueDesJoueurs – Test de personnalité

Sont à gagner pour chaque date d'apparition de RueDesJoueurs :

- Le 05/12/2016 : Une carte cadeau FNAC d'une valeur de 230€ TTC
- Le 22/12/2016 : Une carte cadeau FNAC d'une valeur de 230€ TTC
- Le 23/12/2016 : Deux carte cadeaux FNAC d'une valeur de 110€ TTC
- Le 24/12/2016 : Deux carte cadeaux FNAC d'une valeur de 100€ TTC et de 250€ TTC

4.10 – Concours SUPER NOËL RDJ – Tirage au sort final

Est à gagner à l'issue du tirage au sort final du jeu SUPER NOËL RDJ :

- 1 Scooter Peugeot Satelis Urban RS 125cm3: d'une valeur de 4 499€TTC

Article 5 : Désignation des gagnants

5.1 - Concours SUPER NOËL RDJ – Ticket Premium – Test de personnalité

A la fin de chaque jeu concours du jour, un tirage au sort pour chaque lot de Ticket premium (50 gagnants par jour, voir article 4) en jeu sera réalisé parmi les joueurs du jour (déterminé de manière aléatoire). Le tirage au sort sera réalisé dans les 15 jours qui suivent la journée de l'offre.

5.2 - Concours SUPER NOËL RDJ - Zebet – Test de personnalité TBD

A la fin de chaque jeu concours du jour, un tirage au sort pour chaque lot (1 lots par jour le 02 et 10 Décembre et 3 lots le 19 Décembre, voir article 4) en jeu sera, réalisé parmi les joueurs du jour (déterminé de manière aléatoire). Le tirage au sort sera réalisé dans les 15 jours qui suivent la journée de l'offre.

5.3 - Concours SUPER NOËL RDJ – Unibet – Test de personnalité

A la fin de chaque jeu concours du jour, un tirage au sort pour chaque lot (25 gagnants par jour, voir article 4) en jeu sera, réalisé parmi les joueurs du jour (déterminé de manière aléatoire). Le tirage au sort sera réalisé dans les 15 jours qui suivent la journée de l'offre.

5.4 - Concours SUPER NOËL RDJ – Bwin – Test de personnalité

A la fin de chaque jeu concours du jour, un tirage au sort pour chaque lot (25 gagnants par jour, voir article 4) en jeu sera, réalisé parmi les joueurs du jour (déterminé de manière aléatoire). Le tirage au sort sera réalisé dans les 15 jours qui suivent la journée de l'offre.

5.5 - Concours SUPER NOËL RDJ – Netbet – Test de personnalité

A la fin de chaque jeu concours du jour, un tirage au sort pour chaque lot (15 lots le 06/12/2016 et 16 lots le 11/12/2016, voir article 4) en jeu sera réalisé parmi les joueurs du jour (déterminé de manière aléatoire). Le tirage au sort sera réalisé dans les 15 jours qui suivent la journée de l'offre.

5.6 - Concours SUPER NOËL RDJ – France Pari -Test de personnalité

A la fin de chaque jeu concours du jour, un tirage au sort pour chaque lot (100 gagnants, voir article 4) en jeu sera réalisé parmi les joueurs du jour (déterminé de manière aléatoire). Le tirage au sort sera réalisé dans les 15 jours qui suivent la journée de l'offre.

Article 6 : Annonce des gagnants

Les gagnants seront informés par email et/ou par téléphone et/ou par courrier le cas échéant à l'adresse indiquée lors de l'inscription au jeu-concours. Un délai de réponse du gagnant de 15 jours sera nécessaire. Passé ce délai, le cadeau sera envoyé à un autre joueur tiré au sort. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Article 7 : Remise des lots

Les dotations Freebet seront envoyés par mail sous forme de code promotionnel à utiliser uniquement sur les sites des jeux concernés.

La dotation Scooter sera mise à disposition dans l'une des concessions du groupe Peugeot Scooter en France Métropolitaine. Si le gagnant ne réside pas en France Métropolitaine, les frais afférents au rapatriement du scooter dans sa région seront à sa charge. Les frais d'immatriculation et de pose de plaque seront à la charge de « l'organisatrice ».

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

« L'organisatrice » se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

L'Organisatrice prendra en charge le prix de la livraison ou l'envoi par la poste qui sera effectué dans un délai de 15 jours à compter du tirage au sort à l'adresse du Gagnant uniquement.

L'Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards dus à la poste dans l'envoi du(des) lot(s) ainsi que des défauts, vols ou dégâts intervenus pendant le transport sur le lot.

Dans le cas où le(s) lot(s) ne pourrai(en)t être adressé(s) par voie postale, ses(leurs) modalités de retrait seront précisées au(x) gagnant(s) dans le courrier électronique et/ou à l'occasion de l'appel téléphonique annonçant le gain.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par « L'organisatrice » et les sociétés partenaires du concours pour mémoriser leur participation au jeu-concours, afficher leurs scores sur le classement du jeu concours et permettre l'attribution des lots.

Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un

traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Le/les gagnant(s) autorisent « L'organisatrice » et les sociétés partenaires du concours à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Article 9 : Règlement du jeu

Le règlement pourra être consulté sur le lien suivant :

• <http://www.ruedesjoueurs.com/concours/reglement/super-noel-rdj-2016-reglement.pdf>

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de « L'organisatrice ».

« L'organisatrice » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Article 10 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité de « L'organisatrice » ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

« L'organisatrice » ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

« L'organisatrice » ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même « L'organisatrice », ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à « L'organisatrice », ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

En cas de dysfonctionnement sur le réseau Internet ne permettant pas d'aboutir à l'identification d'un ou plusieurs participants et/ou gagnants, notamment en cas de panne affectant le système de retransmission des données enregistrées sur l'Internet, ou encore en cas de malveillance externes. Empêchant le bon déroulement du Jeu-Concours, les participants et/ou les gagnants ne pourront prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Article 12 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française.

« L'organisatrice » se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de « L'organisatrice » ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique desdites informations relatives au jeu. Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à « L'organisatrice ». Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Article 13 : Convention de preuve

De convention expresse entre le participant et « L'organisatrice », les systèmes et fichiers informatiques de « L'organisatrice » feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de « L'organisatrice », dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre « L'organisatrice » et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, « L'organisatrice » pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par « L'organisatrice », notamment dans ses systèmes informatiques. Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par « L'organisatrice » dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfutable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.

Article 14 : Remboursement

La connexion au réseau Internet peut être remboursée au forfait de 0,23 euros TTC (4 minutes de connexion maximum) sur simple demande écrite du participant, accompagnée des justificatifs de connexion suivants:

- un justificatif d'identité (photocopie)
- une indication de l'e-mail qui a servi à la participation
- la date et l'heure de participation
- une copie de la facture du fournisseur d'accès, à l'exclusion du réseau câblé, fibre ou par ADSL
- un RIB

Toute demande de remboursement devra être faite, au plus tard 30 jours après sa participation (cachet de la poste faisant foi), par écrit à l'adresse de l'Organisatrice (timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe).

Toutefois, les joueurs bénéficiant d'un abonnement illimité à Internet ne sont pas habilités à solliciter un remboursement.